

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°9/2023

10 mars 2023

### **L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle exclusif de VK Global NV et de ses filiales par Sweco Belgium BV**

Le 10 mars 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition du contrôle exclusif de VK Global et de ses filiales (ensemble : "VK") par Sweco Belgium BV.

Cette transaction a été notifiée le 20 février 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Sweco AB est une société suédoise cotée en bourse qui propose des services professionnels d'architecture et d'ingénierie. L'entreprise offre des services couvrant l'ensemble de la chaîne de projet du client, depuis les études de faisabilité, l'analyse et la planification stratégique jusqu'à la construction, la conception et la gestion de projet. Le Groupe Sweco est présent dans 14 pays européens. Sa filiale belge Sweco Belgium BV est principalement active dans les services d'ingénierie, mais fournit également des services d'architecture.

VK est un bureau d'études multidisciplinaire belge qui fournit des services d'architecture et d'ingénierie dans divers secteurs, notamment dans celui des soins de santé. VK a des bureaux en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Espagne, au Royaume-Uni, au Vietnam et à Hong Kong.

Dans sa décision du 10 mars 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies, et que la concentration notifiée ne fait pas obstacle au maintien d'une concurrence effective sur les marchés en cause et ne soulève donc pas d'objections.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).